

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission des finances, du budget, de la fonction publique,
des relations extérieures et des affaires générales**

**RÉUNION DU
JEUDI 29 MARS 2001**

SOMMAIRE

INTERPELLATION

de M. Benoît Cerexhe (F) à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, concernant "les initiatives prises par le Gouvernement régional pour promouvoir la connaissance des deux langues de la Région de Bruxelles-Capitale".

(Orateurs: M. Benoît Cerexhe, Mme Françoise Bertieaux, M. Jean-Luc Vanraes et M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

QUESTION ORALE

de M. Benoît Cerexhe (F) à M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures, concernant "la part I.P.P. que le Gouvernement fédéral verse à la Région bruxelloise".

(Orateurs: M. Benoît Cerexhe et M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures).

Présidence successive de M. Michel VAN ROYE, doyen d'âge et de M. Eric ANDRÉ, premier vice-président.

- La réunion est ouverte à 14h40'.

INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "les initiatives prises par le Gouvernement régional pour promouvoir la connaissance des deux langues de la Région de Bruxelles-Capitale".

M. Benoît Cerexhe .- Ce n'est pas à vous, qui êtes bon bilingue, que je dois dire que l'apprentissage du néerlandais est chose capitale pour les jeunes Bruxellois, quels que soient leur milieu et leurs origines.

Une bonne connaissance des deux principales langues nationales est une nécessité politique et sociale et est presque un pré-requis dans la recherche d'un emploi en Région bruxelloise. Toutes les études récentes sur l'évolution de l'emploi dans notre région montrent combien l'argument de la non connaissance du néerlandais est avancé par les recruteurs pour masquer des discriminations à l'embauche et justifier le non-engagement de candidats bruxellois d'origine étrangère.

La question de l'apprentissage du néerlandais à Bruxelles a refait surface ces dernières semaines, à la lumière de plusieurs faits d'actualité comme les difficultés rencontrées par Ixelles, Saint-Gilles ou Molenbeek à dispenser dans leurs écoles l'enseignement du néerlandais, vu l'impossibilité de remplacer un professeur en congé de maternité. Par ailleurs nous avons appris que dans certaines écoles de la Région, le minimum légal de 5 heures de néerlandais par semaine pour les 5ème et 6ème primaires, n'est même plus dispensé.

D'autres faits récents sont à souligner comme l'exclusion d'une école néerlandophone d'un élève francophone, et l'exclusion d'une académie d'Uccle, francophone, d'une enfant francophone inscrite dans l'enseignement néerlandophone. Je m'inquiète de ce retour en force des "inspections linguistiques" dans le milieu scolaire, lesquelles s'apparentent de plus en plus à des "inquisitions linguistiques".

On voudrait décourager ceux qui souhaitent avoir une bonne connaissance des deux langues que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Je vous interpelle sur l'action que vous menez, vous et votre Gouvernement, pour favoriser le bilinguisme en Région bruxelloise.

Vous ne pouvez être suspecté d'ostracisme ou de fermeture en cette matière; pourtant la situation est loin de s'améliorer et

l'objectif fixé par Mme Onkelinx lors de la législature précédente, que tous les élèves francophones soient bilingues d'ici 2002, est loin d'être atteint.

Notre Région n'est pas à proprement parler compétente en cette matière, et nous ne plaidons pas ici pour une régionalisation de la compétence "Enseignement". Mais vous n'êtes pas sans pouvoir. Il est trop simple de se retrancher derrière le défaut de compétence pour se contenter de regretter le caractère négatif d'un constat. Il nous faut bouger.

Il est temps que l'on réfléchisse sérieusement à la manière dont est et sera dispensée, à moyen et long termes, la seconde langue dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale. Qu'attendez-vous pour initier cette réflexion? Qu'attendez-vous pour inviter votre homologue de la Communauté française à tenter de trouver un début de remède? Il est trop simple de se contenter d'affirmer que la carrière d'enseignant n'est plus attrayante. Faisons preuve d'imagination.

Qu'attend-on pour tenter à Bruxelles les expériences que l'on mène aujourd'hui dans certaines écoles de Wallonie d'immersion linguistique? Que fait votre gouvernement pour promouvoir ces programmes d'immersion? Les écoles européennes montrent à merveille que l'enseignement en diverses langues fait des élèves plurilingues distingués. Pour nous, la création d'écoles bilingues - une par commune - donnant les cours alternativement dans les deux langues, est une expérience à tenter, fût-ce à titre expérimental. Cela existait en Région bruxelloise il y a une vingtaine d'années, j'en ai retiré moi-même les bénéfices. Vous me répondez peut-être que les législations sur l'emploi des langues en matière d'enseignement sont trop rigides. Pourquoi ne pas initier une réflexion sur une modification de cette législation?

Nous avons, lors des premiers travaux de la Costa bruxelloise que vous présidiez à l'époque, souhaité que ce sujet soit mis à l'ordre du jour. Vous avez préféré un menu plus restreint. Sans autre forme de procès. Nous sommes pourtant convaincus qu'en cette matière nous pouvons trouver un large consensus bruxellois qui dépasse les clivages linguistiques. Les parents francophones sont demandeurs d'un enseignement du néerlandais de qualité; autrement pourquoi mettraient-ils autant leurs enfants dans l'enseignement néerlandophone? Les statistiques sont d'ailleurs en hausse.

Par ailleurs, les Flamands de Bruxelles se plaignent régulièrement de ce que les écoles néerlandophones sont fréquentées par trop d'élèves francophones, ce qui créerait un handicap pour les élèves néerlandophones eux-mêmes. Il y a un évident intérêt commun - Francophones et Flamands - à ce que l'apprentissage du néerlandais se déroule de la meilleure manière qui soit en Région bruxelloise. Comptez-vous présenter dans les jours et semaines qui viennent cette revendication auprès des représentants des autres niveaux de pouvoir? C'est notre souhait.

Nous souhaiterions aussi que vous soyez à l'origine d'un accord de coopération avec les deux grandes Communautés de notre pays, visant à permettre les échanges de professeurs flamands et francophones entre écoles des deux Communautés.

J'ose espérer que l'ORBEM et Bruxelles-Formation dispensent des formations permettant de combler les lacunes en néerlandais des demandeurs d'emplois. Ces formations, pour utiles qu'elles soient, n'en sont pas moins un emplâtre sur une jambe de bois.

(Présidence: M. Eric André)

Votre pouvoir d'incitation est immense en la matière.

Si les pouvoirs publics n'apportent pas de solution à court terme - je m'étonne de leur manque d'imagination - la connaissance des langues risque à terme d'être l'apanage de ceux qui en ont les moyens financiers, via l'inscription dans des écoles de langue ou des écoles européennes coûteuses, ou les moyens intellectuels, beaucoup de parents ne sont pas à même de guider leurs enfants en néerlandais, ni de comprendre ce qui leur est demandé par l'école. Avec en bout de parcours, une dualisation accrue de la société bruxelloise.

La connaissance des deux langues nationales n'est pas une question d'élitisme. C'est une question d'avenir pour Bruxelles. Et pour tous les Bruxellois.

Mme Françoise Bertieaux .- J'ai interpellé à ce sujet le ministre de l'Enseignement fondamental de la Communauté française. Si nous, Bruxellois, nous sommes motivés et sensibles à ce problème, parce qu'il a une répercussion directe sur l'accès à l'emploi, nous devons sensibiliser les régions unilingues du Nord et du Sud, sur l'importance du bilinguisme. Elles doivent se réaliser qu'en matière de recherche d'emploi, un déplacement d'une quinzaine de kilomètres seulement, implique l'apprentissage de l'autre langue.

Vu le caractère européen et international de Bruxelles, le bilinguisme est une condition minimale par rapport aux exigences à venir en matière d'emploi.

Si les personnes ont les moyens financiers et intellectuels de favoriser leurs enfants, il est du devoir du pouvoir public de promouvoir l'enseignement par immersion. Ceci dans un souci d'égalité des chances.

M. Jean-Luc Vanraes (en néerlandais) .- Tous les Bruxellois applaudiront certainement à la proposition de M. Cerexhe.

Il manque effectivement des professeurs tant du côté francophone que du côté néerlandophone. Certains sont partisans d'un enseignement dans les deux langues dès les premières années de l'enseignement fondamental. Personnellement, je pense qu'il faut d'abord maîtriser parfaitement sa propre langue avant de devoir commencer à apprendre une autre langue.

Ce qui importe, c'est de chercher des solutions pratiques. A cet égard, je souhaite faire une proposition concrète. Il existe un nombre important d'enseignants pensionnés. Nous pourrions créer une réserve afin de les faire revenir à l'école sans pour autant les soumettre à un horaire strict.

Le ministre flamand Landuyt a proposé de donner des cours de néerlandais à des Bruxellois francophones sans emploi. Bien que le succès d'une telle initiative ne soit pas garanti, nous pourrions utiliser à bon escient les millions qu'il est éventuellement prêt à mettre à disposition.

Il existe naturellement bon nombre de solutions de replâtrage. Mais pour combler les vides créés par la génération 68, nous devons encore attendre quelques années.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Je souhaiterais d'abord remercier M. Cerexhe pour l'influence qu'il me prête auprès des autres niveaux de pouvoirs. Son interpellation a le mérite d'aborder un problème fondamental pour l'avenir de la Région et de sa jeunesse.

Vous ne devez pas me convaincre, moi qui parle cinq langues, de l'utilité de pouvoir maîtriser plusieurs idiomes.

Cela dit, il ne faut pas s'alarmer puisque Bruxelles apparaît comme une ville modèle européenne en ce qui concerne la connaissance des langues. Un récent article du "Times" en témoigne. Nous sommes perçus en Europe plus positivement que nous ne nous percevons nous-mêmes.

Néanmoins, il est certain que des efforts doivent être faits. Il est clair, aujourd'hui, qu'il n'y a pas de chômeurs bilingues de longue durée à Bruxelles. Voilà qui reflète l'importance d'encourager le bilinguisme. La connaissance des langues doit quand même être fonction des ambitions professionnelles de la personne. Un pompier n'aura pas les mêmes besoins qu'un avocat. Il faut toutefois éviter que le bilinguisme devienne l'apanage de ceux qui ont les moyens d'envoyer leurs enfants dans les écoles privées, de leur payer des cours particuliers ou des stages d'immersion. Il faut également veiller à dispenser un enseignement adapté aux allophones.

L'enseignement des langues ne ressortit pas à nos compétences, mais nous pourrions cependant influencer sur les autres niveaux de pouvoir par le biais d'accords de coopération.

Depuis mon entrée en fonction, je mets tout en oeuvre pour encourager les rapprochements et les accords avec les gouvernements wallon, flamand et celui de la Communauté française.

Le long entretien que j'ai eu, il y a quelques mois avec M. Hasquin portait notamment sur le problème des immersions. La Communauté française et la Communauté flamande sont liées par un accord dont nous pourrions peut-être jouir. Je rencontrerai à nouveau M. Hasquin en mai et cette question sera à l'ordre du jour. J'insisterai à cette occasion sur l'absurdité de certains décrets régissant l'enseignement des langues dans les écoles francophones. Ainsi, par exemple, pour enseigner les langues en Communauté française il faut détenir un diplôme de cette même Communauté. Je ferai pression pour faire évoluer les choses.

Je rappellerai que mes prédécesseurs ont également pris des initiatives. Une subvention de la Région permet aux aspirants agents de police bruxellois de suivre des cours pour parfaire leur usage de la seconde langue nationale. Les agents des administrations régionales et locales disposent aussi de cours les préparant aux examens dans les administrations.

Au niveau fédéral, un enseignement est dispensé qui a pour but de préparer les fonctionnaires aux épreuves linguistiques

informatisées. Il est prévu que les agents et demandeurs d'emploi bruxellois aient accès gratuitement à ce programme.

Il faut que nous organisions un brain storming pour trouver les moyens de stimuler la connaissance de la seconde langue nationale sans perdre de vue une troisième langue de portée internationale.

(Poursuivant en néerlandais)

M. Vanraes a suggéré de faire appel à des enseignants pensionnés pour certains types d'enseignement. Nous examinerons sa suggestion. Nous devons effectivement essayer que les personnes travaillant au-delà de 55 ans soient plus nombreuses. Nous devons en tout cas vérifier si cette solution est praticable pour les établissements scolaires dépendant de la Cocof et de la VGC.

(Poursuivant en français)

Je demanderai à M. Tomas d'examiner l'idée de M. Vanraes et de vérifier s'il est possible de la mettre en application sans trop d'implications procéduriales.

M. Benoît Cerexhe .- Je vous remercie pour votre réponse. Je partage votre constat, mais je souhaiterais que nous ayons une attitude plus volontariste qui débouche sur des résultats concrets dans les prochains mois.

Il est vrai que Bruxelles jouit d'une excellente réputation du point de vue de la connaissance des langues par rapport à d'autres grandes villes européennes. Mais nous sommes un petit pays, nous ne pouvons pas nous comparer à la France ou à l'Angleterre.

Il serait bon que vous demandiez à M. Hasquin d'accorder la priorité à Bruxelles plutôt qu'à la Wallonie. L'exigence du bilinguisme est plus forte chez nous.

Nous pourrions en effet faire pression pour modifier les lois sur l'emploi des langues dans l'enseignement.

- L'incident est clos.

QUESTION ORALE

La part I.P.P. que le Gouvernement fédéral verse à la Région bruxelloise.

M. Benoît Cerexhe .- La Cour des Comptes a émis l'avis que le Gouvernement avait lésé les Régions et Communautés d'un montant de 1,4 milliard sur la part d'IPP qu'elle leur verse.

Un règlement européen du 25 juin 1996, a apporté une modification importante au système en vigueur en remplaçant la notion de Produit National Brut par Revenu National Brut.

Dans ce milliard quatre, quelle est la part qui revient à Bruxelles? Quelles démarches comptez-vous entreprendre pour récupérer ce manque à gagner?

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures .- Un règle-

ment européen datant du 25 juin 1996 concernant le système européen des comptes nationaux et internationaux a apporté des modifications considérables au système existant; la plus marquante est le fait que l'on renonce à la notion de PNB à l'avantage du Revenu National Brut (RNB).

En concertation avec les Communautés et les Régions, il a été convenu le 5 octobre 1999 au sein de la Conférence interministérielle des Finances et du Budget d'opter pour la simplicité en passant à la notion de RNB.

L'accord du 5 octobre 1999 comprend l'application, à partir de l'attribution définitive des moyens pour l'année budgétaire 1999, du pourcentage de changement réel du RNB. Cette décision a été concrétisée dans le budget des Voies et Moyens 2000 du Gouvernement fédéral sur base du taux de croissance du RNB qui peut être déduit du rapport annuel de la Banque nationale de Belgique.

L'accord implique aussi que les taux de croissance du PNB jusqu'en 1998 inclus, sont maintenus tels quels pour les attributions futures et l'application rétroactive du taux de croissance du RNB les années budgétaires précédant 1999 a été écartée.

Si les valeurs du RNB, qui ont été fixées avec un effet rétroactif depuis 1993, sur base d'une nouvelle méthodologie étaient appliquées, un montant cumulé supplémentaire de plus de 1.489,8 millions de francs serait attribué aux Régions. Pour l'année 2000, cette réorientation représente pour la Région bruxelloise une moins-value de 134,9 millions de francs.

A l'avenir, il en sera autrement puisque les perspectives pour 2001 laissent paraître un RNB de 3,3% contre un PNB de 2,8%. Mais on s'est mis d'accord pour ne pas procéder à des rectifications antérieures.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 15h30'.

